DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1889

Edition PDF du 15 novembre 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1888 du 8 novembre 2010

Dans ce numéro

La rupture impossible (André Gavillet)
Réponse du Conseil fédéral aux Commissions de gestion sur l'affaire UBS: les caméras de surveillance n'ont rien enregistré

Aménagement du territoire? Disons plutôt dilapidation (Jean-Daniel Delley)
Le point sur une problématique complexe brouillée par les conflits d'intérêts

Partis contre bureaucratie (Yvette Jaggi)
Tous les partis politiques cherchent à séduire les PME, certains s'appuyant sur les préjugés à l'égard des administrations publiques

Retour sur les «Années Schwarzenbach» (Daniel Schöni Bartoli)
Ces étrangers qu'on ne voulait pas voir immigrer dans les années 70 et qu'on veut expulser aujourd'hui

Initiative «impôts équitables»: «Le Temps» admet enfin son erreur (Invité: Christophe Schouwey)
L'abus d'autorité du «média suisse de référence», mais aussi du professeur Bernard Dafflon, dénoncé par un citoyen de La Chaux-de-Fonds

La rupture impossible

André Gavillet • 15 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15926

Réponse du Conseil fédéral aux Commissions de gestion sur l'affaire UBS: les caméras de surveillance n'ont rien enregistré

Lourd et lent comme un char mérovingien aux roues de bois, le rapport des commissions de gestion (CdG) [2] , sur la manière dont le Conseil fédéral a réagi à la crise financière et aux défaillances d'UBS, ce rapport, où le déroulement des événements a été reconstitué par un véritable travail d'historien, a d'abord été examiné par le gouvernement [3] auquel il est adressé avec pas moins dix-neuf recommandations.

Fonctionnement

Dans le domaine financier où souvent la rumeur est un événement, où l'on est dans le domaine du performatif, l'exercice du partage des responsabilités est difficile. C'est ainsi que le département fédéral des finances n'a pas péché par excès de confiance envers le Conseil fédéral. Les CdG en tirent la leçon et imaginent des dispositifs divers: information du suppléant du conseiller fédéral responsable, rôle des délégations, importance des procès-verbaux. Sur ce dernier point, le Conseil fédéral, à juste titre, demande qu'on se limite à des procès-verbaux de décision pour mieux libérer les discussions et faciliter la recherche de consensus éventuels.

Si intéressant que soit ce débat, il paraît un peu vain. C'est au Conseil fédéral de dire comment il veut fonctionner. Il en aura l'opportunité puisqu'il vient d'annoncer son intention de porter la présidence de la Confédération à deux ans; il faudra bien qu'il précise le contenu qu'il entend donner à cette réforme.

Un trio opérationnel

Une deuxième partie du rapport concerne les relations entre le Conseil fédéral et deux institutions majeures: la BNS et la Finma. Toutes deux sont à la fois indépendantes de par la loi, mais sont aussi des acteurs incontournables en cas de crise financière. Dans cette prespective, devrait être préparé un renforcement du rôle et des moyens de la Finma. L'indépendance des membres de son conseil d'administration doit être indiscutable, comme le reconnaît le Conseil fédéral dans une affirmation qui pourrait laisser entendre que cela ne va pas de soi. La Finma a le privilège de pouvoir mener des enquêtes sans que les banques qui sont sous son contrôle puissent lui opposer le secret bancaire. Elle pourrait par exemple demander que les critères appliqués dans l'accord Suisse-USA, à savoir une fortune de un million au moins ou des manœuvres écran du détenteur de fonds, soient utilisés pour analyser le fichier de clients étrangers d'une ou l'autre grande banque, afin de déterminer si la Convention de diligence est correctement respectée par l'établissement bancaire.

Incompétence

La troisième partie du rapport des CdG concerne la recherche de la culpabilité pénale et de la responsabilité civile des dirigeant d'UBS. Le Conseil fédéral devrait même s'engager, selon la recommandation 19, à prendre en charge les frais lourds d'un procès. En guise de réponse, le Conseil fédéral estime que cette procédure n'est pas de sa compétence.

Le refus se veut fondé sur des considérations juridiques, or ce qui est attendu par l'opinion est de l'ordre du politique. Il faudrait marquer la rupture avec la période des abus du secret bancaire. Même le PLR, dans un communiqué, demandait que nos banques ne travaillent désormais qu'avec de l'argent *«propre»*. De même, le président de l'Association suisse des banquiers souhaite qu'une amnistie négociée permette de liquider les pratiques de naguère.

Seul un geste fort, politique, marquerait le changement d'époque, mais il est hélas au-dessus de nos forces – ce que démontrera le débat parlementaire, destination finale où le lourd chariot s'enfoncera inexorablement jusqu'aux essieux.

Aménagement du territoire? Disons plutôt dilapidation

Jean-Daniel Delley • 13 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15894

Le point sur une problématique complexe brouillée par les conflits d'intérêts

L'aménagement du territoire est le parent pauvre de la politique suisse. Depuis toujours il doit résister aux assauts conjugués des intérêts privés et d'un fédéralisme qui morcelle les compétences dans ce domaine.

Que serait la Suisse sans ses paysages? Suisse Tourisme en a fait le pilier de sa promotion. Mais il faut de plus en plus resserrer le cadrage des prises de vue pour obtenir une image publicitairement acceptable. Car les infrastructures et les bâtiments grignotent sans relâche le territoire; les villes et villages colonisent les campagnes environnantes avec des banlieues informes à l'implantation aléatoire. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir en train le trajet Genève-Romanshorn, ou la vallée du Rhône, ou encore le plateau de Montana-Crans.

En clair, l'aménagement du territoire qu'exige [18] la Constitution fédérale est un échec: la démesure caractérise l'utilisation du sol et son occupation apparaît tout sauf rationnelle. Le Conseil fédéral lui-même reconnaît [19] que la législation n'a pas réussi à empêcher le mitage du territoire et la disparition des terres cultivables.

La Suisse a toujours peiné en matière d'aménagement, alors même qu'un territoire de dimension restreinte et à forte densité démographique imposerait des règles strictes d'aménagement. Une compétence fédérale, par ailleurs bien limitée, n'apparaît qu'en 1969. Et il faut attendre onze ans pour qu'entre en vigueur la législation d'application [20] , après un premier échec en référendum en1976. La Confédération n'édicte que des principes et des règles générales; la gestion du territoire revient aux cantons et aux communes qui n'hésitent pas à ignorer le droit, comme le documente une récente étude [21] d'Avenir Suisse.

Alors que dans certaines régions la population diminue, la surface bâtie ne fait que croître. Les zones à bâtir en réserve permettraient d'abriter entre 1,4 et 2,1 millions d'habitants supplémentaires. Alors que selon la loi, ces réserves ne devraient pas excéder les besoins prévisibles pour les 15 prochaines années, le Valais, véritable fourmi de l'aménagement, détient des réserves pour 55 ans, Vaud pour 30 ans.

Même indifférence au droit lorsqu'il s'agit de prélever une taxe sur la plus-value des terrains passant en zone constructible. Seuls Bâle-Ville et Neuchâtel prélèvent cette taxe pourtant indispensable pour dédommager les propriétaires dont les biens-fonds sont retirés de la zone à bâtir. Dans tous les autres cantons, les propriétaires bénéficiant d'une décision de dézonage empochent la plus-value. L'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) évalue à environ un milliard de francs le montant annuel de cette plus-value. Pour sa part, le Tribunal fédéral estime qu'une taxe jusqu'à 60% de la plus-value serait conforme à la garantie constitutionnelle de la propriété.

On peut encore évoquer la perméabilité entre zone à bâtir et zone agricole, une distinction qui se trouve pourtant au coeur de l'aménagement et donc le non respect contribue au mitage du territoire.

L'initiative *«De l'espace pour l'Homme et la nature»*, déposée par les organisations de protection de la nature et du paysage (DP 1748 [22]) , vise à mettre un terme à ce laisser-faire. Le Conseil des Etats semble avoir pris conscience du problème puisqu'il a musclé le contre-projet du Conseil fédéral, exigeant des communes qu'elles réduisent leurs zones à bâtir surdimensionnées et imposant aux cantons le prélèvement d'au moins 25% de la plus-value foncière.

Mais le Conseil national risque bien de brandir le fédéralisme et l'autonomie communale comme un cache-sexe des intérêts privés. N'a-t-il pas, récemment encore, coulé les protocoles de la Convention alpine, un traité liant huit Etats et l'Union européenne et portant notamment sur l'aménagement du territoire, au nom du développement économique, suivant ainsi fidèlement le mot d'ordre

d'economiesuisse et sourd à l'avis des cantons alpins favorables à cette convention?

L'attitude bornée et l'économisme à court terme de la Chambre du peuple pourraient bien convaincre une majorité populaire d'approuver cette initiative.

Partis contre bureaucratie

Yvette Jaggi • 15 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15915

Tous les partis politiques cherchent à séduire les PME, certains s'appuyant sur les préjugés à l'égard des administrations publiques

Heureusement, le Conseil fédéral peut compter sur d'excellents hauts fonctionnaires, observait récemment un éditorialiste de la très libérale *NZZ am Sonntag* (31 oct. p. 21). Sans citer de noms, il rendait hommage à ces grands commis aux multiples talents, qui savent imaginer des scénarios inédits, préparer les esprits comme les dossiers, réfléchir à des solutions de rechange, mener des négociations difficiles et s'effacer au moment de la signature. *«Leur»* conseiller fédéral n'ayant plus qu'à se laisser inspirer et à défendre son choix devant les Chambres et les médias.

Il est notoire qu'un Michael Ambühl ou un Peter Siegenthaler ont à plusieurs reprises magnifiquement préparé le terrain, par exemple dans le cas de l'impôt libératoire (DP 1887 [4]), une solution qui s'est finalement imposée comme présentant le meilleur rapport coût/avantages. Y compris aux yeux de Hans-Rudolf Merz, auquel elle a permis de faire sa sortie sur un succès, réel sinon garanti.

Hormis les grands serviteurs de l'Etat en ses divers niveaux et champs d'intervention, le personnel des administrations publiques ne fait de loin pas l'unanimité, même si *PME Magazine* [5] s'étonne d'avoir rencontré – par téléphone! – des fonctionnaires romands plutôt serviables et compétents. La droite politique et les milieux économiques critiquent continuellement les prestations et services dont la qualité et surtout l'efficience laisseraient à désirer.

Les libéraux-radicaux ont même fait du *«stop à la bureaucratie!»* un objectif prioritaire de leurs activités – pour ne pas dire leur fonds de petit commerce électoral. Outre l'initiative populaire [6] fédérale formellement lancée sous ce titre il y a tout juste un mois (DP 1879 [7]), les partis cantonaux y vont de leurs interventions locales. Ainsi, le PLR zurichois a déposé une motion au Grand Conseil demandant à l'Etat de simplifier le régime d'autorisation des terrasses devant les établissements publics. Cette demande officielle s'accompagne d'une animation moins sérieuse: la remise en grande pompe du premier *«Prix du ras-le-bol»* (littéralement: *«ça ne va pas comme ça»*), décerné au règlement dont la stricte application revient à exiger tout un aménagement pour deux malheureuses petites tables dressées devant un kiosque vendant des boissons et sandwichs à l'emporter; le tout devisé au coût évidemment prohibitif d'environ 40 000 francs, sans compter le prix de revient administratif d'un telle procédure.

De toute évidence, les interventions libérales-radicales visent non seulement l'instauration d'un *«Etat efficace et proche des citoyens»* mais aussi la clientèle électorale des petites et moyennes entreprises, qui se sentent victimes privilégiées des bureaucrates. Selon une étude [8] faite par la société de révision KPMG pour le compte de l'Union suisse des arts et métiers, les PME suisses, qui offrent les deux tiers des emplois (équivalents plein temps) recensés dans notre pays, payent tout naturellement une part importante des frais engendrés par l'application de la réglementation en matière de droit social et sécurité au travail, d'assurances sociales ainsi que d'hygiène alimentaire. Au total, 4,78 milliards pour les trois domaines choisis, soit un petit dixième des 50 milliards de coûts acquittés par l'ensemble de l'économie, toutes réglementations et entreprises confondues.

En dénonçant indirectement le

poids de l'Etat sur les comptes des entreprises – fiscalité non comprise – le PLR cherche sans doute à renforcer le sien au sein de l'USAM. Il faut dire que dans l'organisation faîtière des PME, autrefois chasse gardée des radicaux et des démocrates-chrétiens, l'UDC s'avère de plus en plus influente. Depuis cette année, elle occupe même la présidence, en la personne du conseiller national zurichois Bruno Zuppiger. Sur les 13 membres du Comité directeur, sept siègent aux Chambres fédérales: trois UDC, deux PLR et deux PDC.

Quant aux patrons des PME, ils ne savent plus où donner du bulletin électoral. Outre les radicaux, qui les courtisent ouvertement, les démocrates-chrétiens rappellent sobrement que *«grâce au PDC*[9] *, les entreprises, notamment les PME, payent moins d'impôts»*. Quant à l'UDC, elle parle surtout de classes moyennes et dénonce *«l'omniprésence des bureaucrates qui coûtent cher aux entreprises»*, entraînant des frais non productifs pour un montant de 7 milliards de francs par an, selon la plate-forme électorale 2007-2011 (p.27).

Le parti socialiste lui-même se préoccupe des PME, dont il voudrait faire des alliées naturelles contre les plus grands groupes et autres oligopoles. Sous la présidence d'Eric Nussbaumer, conseiller national de Bâle-Campagne, un réseau PS[10] regroupe depuis l'an dernier les patrons modestes et lucides, capables de discerner leur véritable intérêt. Ils ont soutenu ce printemps le référendum contre le pillage des rentes et ne craignent sans doute pas l'initiative socialiste *«pour des impôts équitables»*.

Entre administrations publiques et patrons de PME, le courant peine traditionnellement à passer. Cela tient moins à l'inefficacité des premières qu'aux préjugés des seconds. Auxquels une simple comparaison avec ce qui se passe dans bien des pays étrangers apprendrait comment fonctionnent des bureaucraties vraiment pléthoriques, tatillonnes, chicanières. A côté, le perfectionnisme helvétique semble bien inoffensif, qui ne saurait remettre en cause l'incontestable légèreté relative de l'Etat en Suisse dont elle contribue à renforcer la compétitivité.

Retour sur les «Années Schwarzenbach»

Daniel Schöni Bartoli • 14 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15905

Ces étrangers qu'on ne voulait pas voir immigrer dans les années 70 et qu'on veut expulser aujourd'hui

Les *«années Schwarzenbach»* nous reviennent sous la forme d'un documentaire récent produit par la fondation Connaissance 3[11] (université du Mouvement des Aînés à Lausanne) qu'on peut voir lors d'une de ses projections publiques[12] ou commander sous la forme d'un DVD.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur les initiatives Schwarzenbach de 1970 et 1974, mais c'est l'une des premières fois que la parole est donnée aux immigrants eux-mêmes. Tout au long des 52 minutes que dure le film, ceux-ci témoignent de l'époque, du recrutement dans leurs pays d'origine aux conditions de logement, en passant par le parcours du combattant pour obtenir un permis B ou C. Certains témoignages sont particulièrement poignants et les images de la sélection effectuée par la visite médicale obligatoirement imposée aux migrants italiens à la frontière restent longtemps en mémoire.

Cette plongée dans les années 70 nous rappelle que la politisation de l'immigration est depuis lors une constante de la politique suisse. Ces images semblent d'un autre temps, mais elles montrent qu'à l'époque déjà, on agitait des menaces sur l'identité culturelle de la Suisse et des soupçons sur l'importation d'idéologies étrangères comme le communisme. Comme le montrent les témoignages, ces initiatives ont instillé la méfiance entre Suisses et étrangers. Et si les initiatives Schwarzenbach ont finalement toutes deux été refusées, c'est parce qu'elles mettaient en danger le

fonctionnement de l'économie suisse.

On peut naturellement s'interroger sur l'intérêt de faire explicitement le lien, en fin de documentaire entre les années 70 et les récentes votations portant sur des thèmes liés à l'immigration. Les deux périodes ont en effet autant de différences que de similitudes [13] . Mais l'oubli faisant rapidement son effet, il est justifié d'inciter le spectateur à faire le lien. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'enseignement de l'histoire pour lequel ce film servira d'outil pédagogique [14] . Aujourd'hui comme hier, les crispations sont liées à des accords avec les pays voisins.

Pendant les années 60, la Confédération avait signé un accord permettant aux saisonniers d'obtenir une autorisation de séjour après cinq ans. Dans les années 2000, c'est l'accord de libre-circulation qui agite les esprits. Et le rôle des saisonniers des années 70 est désormais joué par des clandestins [15] ...

Si l'UDC se défendra en prétendant se battre aujourd'hui en priorité contre des criminels étrangers, on rappellera que les années récentes ont vu fleurir des initiatives pour limiter la population étrangère à 18% [16] et pour rendre plus difficiles les naturalisations [17] . Et si le documentaire donne avant tout la parole à des gens qui ont réussi leur intégration, il ne faut pas oublier de mentionner que les réalisateurs ont essuyé de nombreux refus motivés par la honte, la peur ou le ressentiment.

Le lien entre le passé et le présent est donc légitime et ce documentaire devrait inciter à une réflexion sur l'actualité des rapports entre Suisses et étrangers. Une réflexion qu'on pourrait stimuler en demandant quel regard on portera dans trente ans sur les *«années Blocher»*.

Initiative «impôts équitables»: «Le Temps» admet enfin son erreur

Invité: Christophe Schouwey • 10 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15864

L'abus d'autorité du «média suisse de référence», mais aussi du professeur Bernard Dafflon, dénoncé par un citoyen de La Chaux-de-Fonds

L'initiative *«pour des impôts équitables»*, sur laquelle le peuple vote le 28 novembre, obligerait tous les cantons à imposer à 22% minimum les tranches de revenu au-dessus de 250'000 francs. Cette augmentation ne concernerait à peu de chose près que les cantons qui pratiquent la sous-enchère fiscale pour *«piquer»* les contribuables aisés des autres cantons. En outre, il faudrait qu'une personne gagne bien plus que 250'000 francs pour vraiment sentir les effets de l'initiative. Par exemple, dans un canton à très basse fiscalité, une personne gagnant 300'000 francs pourrait se voir taxer à 10% pour les 250'000 premiers francs et à 22% sur les 50'000 francs suivants. Elle ne payerait donc, en définitive, qu'un modeste taux moyen de 12%, impôt communal compris.

Pourtant *Le Temps* [23] du 13 octobre a considérablement exagéré la portée de l'initiative, affirmant qu'un revenu de 250'000 francs serait imposé à 22%. Tout le monde a le droit de se tromper; en l'occurrence, notre *«quotidien romand de référence»* en a fait un usage particulièrement abondant. J'ai dû envoyer pas moins de quatre courriels, en menaçant à deux reprises de dénoncer le cas au Conseil de la Presse, pour obtenir la publication du rectificatif ci-dessous, paru le 9 novembre:

> *«L'analyse de l'initiative fiscale comportait une erreur. Il était faux de dire que le taux d'imposition à Wollerau passerait à 22% pour des revenus de 250'000 francs. Selon l'initiative, le taux de 22% concerne chaque franc supérieur à 22% .»* [NDLR: en réalité chaque franc supérieur à 250'000 francs]

Rappelons que *Le Temps* a pris parti très vigoureusement contre

l'initiative, dans au moins deux articles. Compte tenu de ce qui précède, on peut se demander si cette prise de position est vraiment réfléchie. Rappelons aussi que l'erreur du *Temps* avait déjà été commise dans *L'Impartial*, *L'Express* et *La Liberté*, qui avaient été induits en erreur par le professeur d'université fribourgeois Bernard Dafflon, pourtant spécialiste de la fiscalité. Tout comme *Le Temps*, ces journaux ont depuis admis qu'ils s'étaient trompés.

Il n'est pas anodin que la presse romande ait diffusée une information erronée sur un sujet passant en votation. Cette erreur a pu amener certains votants à exagérer la portée de l'initiative socialiste et à croire que leurs impôts risquaient d'augmenter alors que ce n'était pas le cas. J'appelle donc tous les lecteurs de la présente à faire en sorte que la population soit informée correctement et puisse voter en connaissance de cause.

Christophe Schouwey, La Chaux-de-Fonds

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. http://www.domainepublic.ch/pages/1889#
2. http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen/geschaeftspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-ns-ubs-kundendaten-usa-2010-05-30-f.pdf
3. http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=35586
4. http://www.domainepublic.ch/articles/15783
5. http://www.pme.ch/de/artikelanzeige/artikelanzeige.asp?pkBerichtNr=182207
6. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis394.html
7. http://www.domainepublic.ch/articles/15000
8. http://www.sgv-usam.ch/fr/dossier-regulierungskosten.html
9. http://www.pdc.ch/themes/apercu-des-themes/economie/
10. http://www.sp-netzwerk-kmu.ch/index.html
11. http://www.unil.ch/connaissance3
12. http://www.unil.ch/connaissance3/page78486.html
13. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/beeac870-ed12-11df-b38b-d5dadb6ac7f8/Lombre_de_James_Schwarzenbach
14. http://www.unil.ch/webdav/site/connaissance3/shared/Dossier_pedagogique_Les_Annees_Schwarzenbach_1.pdf
15. http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=443937
16. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis243t.html
17. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis320t.html
18. http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a75.html
19. http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=31226
20. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html
21. http://www.avenirsuisse.ch/fr/viewPublication/content/themen/effizienz-der-institutionen/kt-monitoring_3.html
22. http://www.domainepublic.ch/articles/9634
23. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ed8a452c-d640-11df-9552-bf32c651740c/Une_foudroyante_attaque_contre_le_principal_atout_de_la_Suisse